

Département de la Savoie
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU
CANTON DE LA CHAMBRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
Le 27 février 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
Le **SIX MARS**

Nombre de délégués
. en exercice : **27**
. présents : **24**
. votants : **27**

Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
Saint-Etienne-de-Cuines, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Présents : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BORDON, BOST, CECILLE, CHENE, GIRARD, GOYET, JAL, LAZZARO, LE ROUX, MORVAN, TOGNET.

Absents excusés : Monsieur Lionel COMBET
Monsieur Bertrand MONDET
Monsieur Christian ROCHETTE

procuration à Madame Michèle CLEMENT
procuration à Madame Corinne CORVAL
procuration à Monsieur Bernard CHENE

Secrétaire de séance : Madame Laure PION

OBJET : AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA 4C A LA COUVERTURE PREVOYANCE DES AGENTS

Le Président rappelle que par délibération du 7 janvier 2014, le conseil communautaire a décidé de participer financièrement à la couverture prévoyance des agents. Par délibération du 17 juin 2019, le montant de cette participation a été porté à 20 € par mois par agent.

La cotisation individuelle étant réévaluée chaque année, le Président propose d'augmenter la participation financière de la 4C de 10 €, portant celle-ci à 30 € mensuels par agent, à compter du 1^{er} avril 2023.

Il rappelle par ailleurs que cette participation :


- Est versée directement à la Mutuelle Nationale Territoriale pour la couverture de ce risque,
- Est proratisée en fonction du temps de travail des agents,
- Ne peut excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait due en l'absence d'aide.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la participation financière de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre à 30 € mensuels, à compter du 1^{er} avril 2023, pour tout agent adhérent à la Mutuelle Nationale de Prévoyance au titre de la garantie prévoyance, selon les modalités citées précédemment.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard CHENE


Communauté de Communes
du Canton de La Chambre

39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES
Tél. : 04 79 56 26 64
Mail : comcomcc@orange.fr - site internet : http://www.la4c.fr